

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le

ID : 029-200067197-20220927-2022057-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 27 septembre 2022
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	24 + 6 pouvoirs	15 septembre 2022	16 septembre 2022

N° délibération	Objet
2022-057	Subvention activités animations année 2022 - association EPAL

Le vingt-sept septembre 2022 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

BOLAZEC : Audrey LE ROUX

BOTMEUR : Éric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Gérard TOSSER, Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Josiane GUINVARC'H à Anne ROLLAND, Philippe ROBERT-DANTEC à Jean-Yves BROUSTAL, Jacques THEPAUT à Marc QUEMENER, Typhaine BODENEZ à Annie SALMAS, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Marcel SALAÛN à Sylvie ALLAIN

Excusée : Claude MOREL

Secrétaire de séance : Sylvie ALLAIN

Rapporteur : Jean-François Dumonteil

Par délibération du 01 février 2022, il avait été décidé de réaliser une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association EPAL pour la mise en place sur le territoire d'actions d'animation en direction des différents publics (petite enfance, enfance, jeunesse, vie sociale, ...) sur la période 2022 à 2025.

Le budget prévisionnel 2022 était joint en annexe de la convention, toutefois la délibération ne précisait pas le montant prévisionnel de la subvention. Ce montant est de 356 027 €.

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le

ID : 029-200067197-20220927-2022057-DE

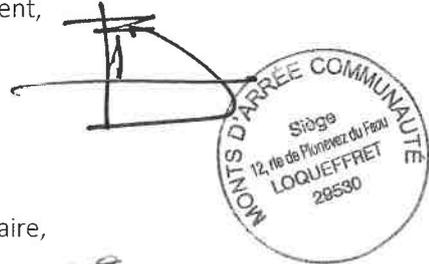
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire

Prend acte de ce montant et autorise le versement de cette subvention pour les actions d'animations réalisées en 2022 sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté.

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 28 septembre 2022

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,



La secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "H. B...".